

MANIFESTE

POUR LA CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VENTOUX

Le Ventoux est un **site naturel d'exception** dont les pouvoirs locaux et aussi les habitants, doivent assurer la **préservation pour le bien de tous** : Il serait paradoxal que l'un des espaces naturels le plus renommé de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ne bénéficie pas du label Parc Naturel Régional, et de l'aide du Conseil Régional, au même titre que les 7 Parcs existants.

Le Ventoux n'échappera pas, et encore moins du fait de sa notoriété, aux **pressions de toutes sortes**, foncières, immobilières, touristiques, qui sur la durée porteront atteinte, si rien n'est fait, à la **qualité et la pérennité d'un patrimoine commun** : Ne rien faire pour préserver cette richesse naturelle, culturelle, économique, c'est « scier la branche sur laquelle nous sommes assis » ; c'est une perte de valeur pour l'image de nos productions agricoles, une baisse de notre attractivité touristique, un risque pour la qualité de vie des habitants et la biodiversité. C'est se résigner à une dévitalisation rurale inéluctable, renoncer à financer d'éventuelles innovations nécessaires au dynamisme économique de nos territoires.

La formule du PNR est la **meilleure possible**, car la Charte qui le fonde est l'expression d'une volonté commune des habitants, élus et citoyens confondus, pour un **développement durable du territoire, hors de toute contrainte excessive** : Le PNR n'a aucun pouvoir réglementaire s'imposant aux communes en matière d'urbanisme ou dans les différents usages du territoire tels que la chasse, ou encore la circulation dans l'espace naturel. Ces responsabilités sont laissées aux collectivités locales et territoriales.

Remettre en cause la procédure normale de création d'un Parc par une consultation des communes, imposée par le Conseil Régional, sans attendre la proposition de Charte prévue en fin d'année, c'est remettre en cause un processus d'élaboration conjoint qui a impliqué plus **d'un millier d'acteurs locaux élus et citoyens**, dans toutes les communes concernées : Cette procédure d'exception est scandaleuse et inédite dans le cadre de la consultation pour la création d'un Parc Naturel. La conduite, jusqu'à présent démocratique, du projet a permis de déboucher sur une Charte équilibrée.

Le PNR est une **chance pour le territoire**, non seulement parce qu'il est une garantie de pérennité d'une richesse naturelle, culturelle, économique pour tous, mais aussi parce que la formule du Parc permet de bénéficier de crédits régionaux et européens spécifiques : **Ainsi, les deux derniers programmes LEADER, gérés par le SMAEMV, représentent une aide de 7 millions d'euros pour le développement rural ; le prochain programme LEADER - 3 millions d'euros tous financements confondus - ne sera accordé que si la procédure d'élaboration du PNR n'est pas interrompue ; cela sans compter le « Contrat Régional d'Équilibre Territorial », financé par l'Etat, la Région et l'Europe, qui représente près de 28 millions d'euros jusqu'en 2020 !...**

En conclusion, les associations et citoyens signataires du présent manifeste demandent aux élus :

- de voter positivement afin de ne pas interrompre le processus d'élaboration du projet de PNR,
- d'attendre la proposition de Charte pour prendre une décision,
- de ne pas compromettre, par une décision hâtive, les chances et les moyens dont le territoire disposerait au titre du PNR, pour mettre en œuvre un projet de développement pérenne de ce territoire.

COLLECTIF INTERASSOCIATIF ET CITOYEN
POUR LA CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VENTOUX